

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)
Société anonyme au capital social de 1 771 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(Société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)
(Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)

Incluant les RAPPORTS SPECIAUX

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux prescriptions légales, afin de vous soumettre les comptes de la société UTI GROUP. ainsi que les comptes consolidés du Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Aux termes du présent rapport, nous nous proposons de vous exposer, à partir de la présentation de la Société et du Groupe consolidé, la situation et l'activité, les résultats de cette activité telle qu'elle ressort des comptes sociaux et consolidés, les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées ainsi que les activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous ferons part également de l'évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

Nous vous soumettrons ensuite pour approbation les comptes de la Société et du Groupe consolidé de l'exercice clos et vous présenterons notre proposition d'affectation du résultat.

Les Commissaires aux Comptes vous exposeront, dans le cadre de leurs rapports, les résultats de leurs missions.

Tous les documents prescrits par la Loi ont été mis à votre disposition dans les délais et conditions prévus par la Loi.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	<u>56</u>
1.1 PRESENTATION DU GROUPE	<u>56</u>
1.1.1 <i>Organigramme du Groupe.....</i>	<u>56</u>
2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	<u>78</u>
2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	<u>78</u>
2.1.1 <i>Situation de l'actionnariat.....</i>	<u>78</u>
2.1.1.1 Capital social	<u>78</u>
2.1.1.2 Capital potentiel	<u>940</u>
2.1.2 <i>Situation sociale.....</i>	<u>1112</u>
2.1.3 <i>Activité de la Société UTI GROUP.</i>	<u>1213</u>
2.2 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE ET DES SOCIETES FILIALES.....	<u>1314</u>
2.2.1 <i>Situation et activité du Groupe.....</i>	<u>1314</u>
2.2.2 <i>S'agissant d'UTIGROUP. Est</i>	<u>1819</u>
2.2.3 <i>S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.</i>	<u>1819</u>
2.2.4 <i>S'agissant d'UTIGROUP. Rhône-Alpes.....</i>	<u>1920</u>
3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES	<u>1920</u>
3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES :	<u>1920</u>
3.2 RESULTATS DE LA SOCIETE	<u>2024</u>
3.2.1 <i>Présentation des comptes sociaux :</i>	<u>2024</u>
3.2.2 <i>Analyse des Résultats</i>	<u>2122</u>
3.2.3 <i>Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :</i>	<u>2223</u>
3.3 RESULTATS DU GROUPE.....	<u>2324</u>
3.3.1 <i>Présentation et analyse sommaire des comptes :</i>	<u>2324</u>
3.3.2 <i>Résultats.....</i>	<u>2425</u>
4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	<u>2627</u>
4.1 DE LA SOCIETE	<u>2627</u>
4.2 DU GROUPE	<u>2627</u>
5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	<u>2627</u>
6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE.....	<u>2627</u>
7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT	<u>2627</u>
8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	<u>2728</u>
9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS.....	<u>2728</u>
10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	<u>2829</u>
10.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE	<u>2829</u>
10.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE.....	<u>2930</u>
10.3 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES.....	<u>2930</u>
10.4 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	<u>2930</u>
11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES	<u>3132</u>
AUCUNE	<u>3132</u>
12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	<u>3132</u>

13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	<u>3233</u>
14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER	<u>3233</u>
15. PARTICIPATIONS CROISEES.....	<u>3435</u>
16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (RAPPORT SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ARTICLE L225-184 DU CODE DE COMMERCE).....	<u>3435</u>
17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 (RAPPORT PREVU A L'ARTICLE L.225-209 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)	<u>3637</u>
18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES	<u>3738</u>
19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (RAPPORT SUR L'USAGE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL PREVU A L'ARTICLE L.225-100 AL 7 DU CODE DE COMMERCE)	<u>3940</u>
20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE	<u>3940</u>
21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	<u>3940</u>
21.1 RISQUE DE NON-PAIEMENT	<u>3940</u>
21.2 RISQUE DE CHANGE	<u>3940</u>
21.3 RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT	<u>3940</u>
21.4 CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX	<u>4041</u>
21.5 DEPART DE MANAGERS	<u>4041</u>
21.6 DEPART DE MANAGERS-CLEFS	<u>4041</u>
21.7 RISQUE TECHNOLOGIQUE.....	<u>4041</u>
21.8 RISQUE LIE A LA CROISSANCE.....	<u>4041</u>
21.9 CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE	<u>4041</u>
21.10 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES	<u>4142</u>
21.11 RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE.....	<u>4142</u>
21.12 RISQUE ACTIONS	<u>4142</u>
21.13 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES	<u>4243</u>
21.14 RISQUE FISCAL.....	<u>4243</u>
21.15 SUBVENTION	<u>4344</u>
21.16 LITIGES.....	<u>4344</u>
21.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE	<u>4344</u>
22 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	<u>4344</u>
22.1 LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE.....	<u>4344</u>
22.2 RESSOURCES ET SERVICES AFFECTES AU CONTROLE INTERNE ET A LA GESTION DES RISQUES.....	<u>4445</u>
22.3 ACTIVITES DE CONTROLE / EVALUATION DU CONTROLE INTERNE.....	<u>4445</u>
22.4 PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	<u>4748</u>
22.5 PREVENTION DE LA FRAUDE	<u>4748</u>
22.6 CERTIFICATION ISO 9001 : 2015	<u>4748</u>
22.7 PISTES D'AMELIORATION	<u>4849</u>

23 COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE	<u>4849</u>
25. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »	<u>4950</u>
ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	<u>5152</u>

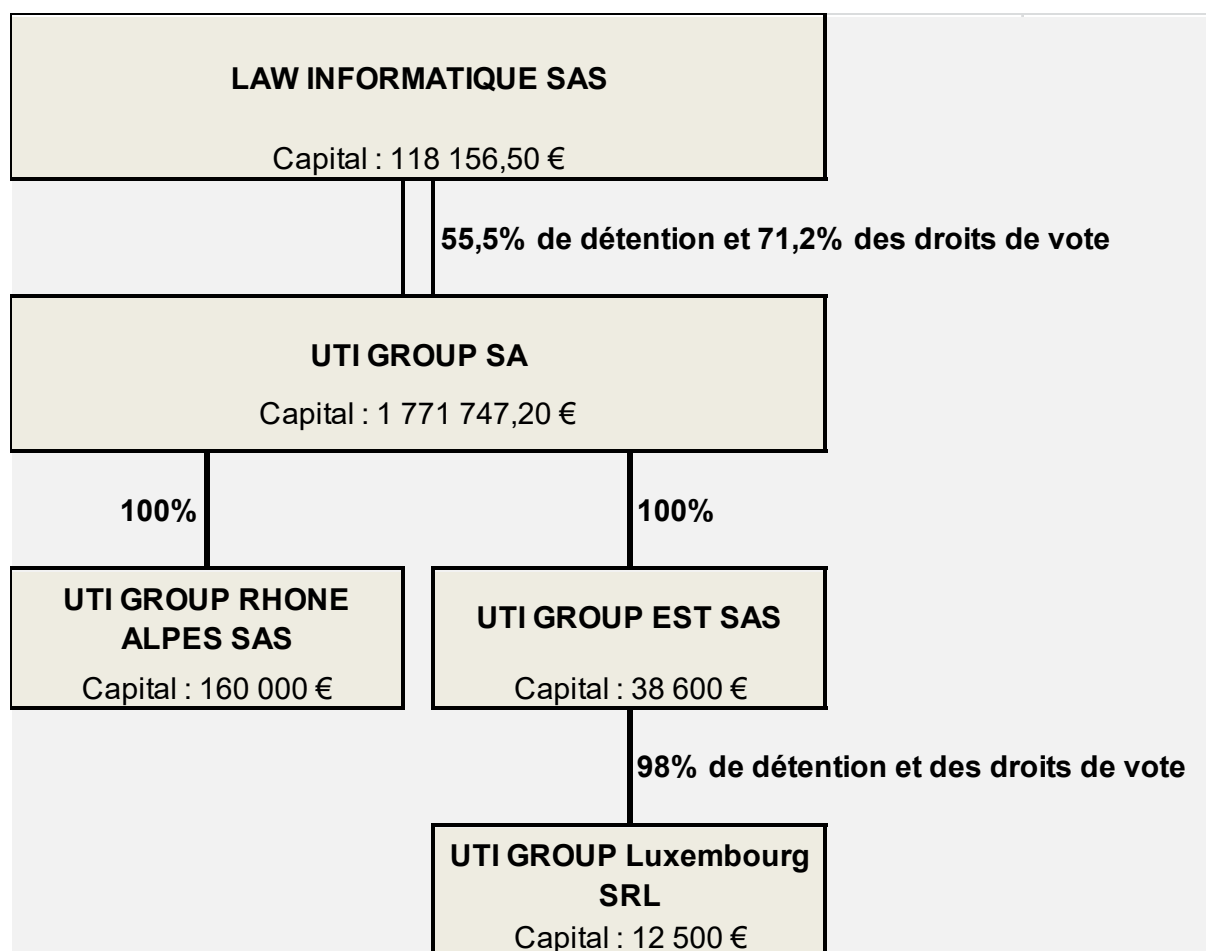
1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises.

1.1 Présentation du Groupe

1.1.1 Organigramme du Groupe

Sociétés composant le Groupe :



Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec une implantation au Luxembourg.

Depuis le 20 décembre 2010, la société LAW INFORMATIQUE est devenue la société holding animatrice du Groupe et détient au jour du présent rapport une participation directe à hauteur de 55,50% dans le capital de la société UTI GROUP.

Le groupe se compose des sociétés suivantes :

LAW INFORMATIQUE

Société animatrice mère du Groupe

Société par actions simplifiée au capital social de 118 156,50 euros

Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

392 091 773 RCS Nanterre

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.),**

Société anonyme au capital social de 1 771 747,20 euros

Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

338 667 082 RCS Nanterre

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST (UTIGROUP. Est)

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 600 euros,
dont le siège social est sis 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM,
immatriculée sous le numéro 385 096 615,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société est entrée dans le périmètre du Groupe à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTI GROUP. de 89,74 % de son capital.

Par suite d'acquisitions intervenues en 2002 puis en 2016, la société UTIGROUP. EST se trouve être détenue au 31/12/2018 à 100 % par UTI GROUP..

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. Luxembourg S.A.R.L.
(UTIGROUP. LUXEMBOURG)**

Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros,
dont le siège social est sis 1 rue Isaac Newton L2242 Luxembourg,
immatriculée sous le numéro «Section B 65 635»,
inscrite auprès du registre du commerce du Luxembourg.

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES (UTIGROUP. Rhône-Alpes),

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros,
dont le siège social est sis Immeuble "les Topazes"
92, Cours Vitton – 69 006 Lyon – France,
immatriculée sous le numéro 380 667 774,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP. aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

UTI GROUP a acquis durant 2016 le solde du capital de cette société lui conférant ainsi 100 % d'UTIGROUP. Rhône-Alpes au 31/12/2018.

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice 1999.

2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Situation et activité de la Société

2.1.1 Situation de l'actionnariat

2.1.1.1 Capital social

a) *Composition*

Le capital social s'élève au 31 décembre 2018 à 1 771 747,20 euros, divisé en 8 858 736 actions de 0,20 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

b) *Franchissements de seuils statutaires*

Aux termes de l'article 11 IV des statuts de la Société, tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens de l'article L.233-7 du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

c) *Droit de vote*

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Cette clause statutaire est conforme aux dispositions de l'article L.225-123 al 3 du code de commerce instituant des droits de vote double de droit dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

d) Cotation

La Société a été introduite le 3 novembre 1999 sur le marché libre en mettant sur ce marché 99 144 actions représentant 10 % du capital social et des droits de vote, puis a transféré le 24 janvier 2001 les titres mis sur ce marché sur le Second Marché devenu l'EUROLIST, puis au 1^{er} janvier 2008 EURONEXT PARIS (ISIN FR0000074197).

Le transfert sur EURONEXT PARIS s'est effectué par cotation directe selon les règles de fonctionnement dudit marché.

La société UTI GROUP. a également transféré sur EURONEXT PARIS les 875 350 obligations convertibles émises en juillet 2000 (ISIN : FR0000181067).

e) Actionnariat

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2018				Au 31 décembre 2017				Au 31 décembre 2016			
Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote
Christian AUMARD	82 768	83 768	0,9%	0,6%	82 768	83 768	0,9%	0,6%	1 000	2 000	0,0%	0,0%
LAW INFORMATIQUE	4 919 745	9 839 490	55,5%	71,2%	4 919 745	9 626 814	55,5%	69,7%	4 919 745	9 626 814	56,8%	71,4%
Autres nominatifs	161 719	262 814	1,8%	1,9%	162 469	264 314	1,8%	1,9%	557 380	725 850	6,4%	5,4%
Public	3 635 301	3 635 301	41,0%	26,3%	3 648 081	3 648 081	41,2%	26,4%	3 132 666	3 132 666	36,2%	23,2%
Auto détention	59 203	0	0,7%	0,0%	45 673	0	0,5%	0,0%	47 945	0	0,6%	0,0%
Total	8 858 736	13 821 373	100,0%	100,0%	8 858 736	13 622 977	100,0%	98,6%	8 658 736	13 487 330	100,0%	100,0%

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'au 31 décembre 2018 :

- les actionnaires fondateurs ont apporté l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE le 20/12/2010. Ainsi, cette société détient 55,50 % du capital et 71,2 % des droits de vote de la société UTI GROUP. Cette opération de reclassement interne qui avait été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2018 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

2.1.1.2 Capital potentiel

Options de souscription d'actions réservées aux salariés

L'ensemble des informations relatives aux différents plans de souscription d'actions en vigueur au sein de la société UTI GROUP. figure à l'article 16 du présent rapport.

Conversion des obligations convertibles UTI GROUP. 0,1 % 2020 (ex 3 % 2000-2005)

En vertu de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2000, et notamment dans sa douzième résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 12 juillet 2000, de procéder à l'émission de 875 350 obligations UTI GROUP. 3 % 2000-2005 convertibles en actions pour un montant nominal de 18 644 955 euros.

La société UTI GROUP. a procédé le 24 janvier 2001 au transfert sur EURONEXT PARIS des 875 350 obligations convertibles émises le 12 juillet 2000 (code ISIN FR0000181067).

Le contrat d'émission d'obligations convertibles UTI GROUP. 3% 2000-2005 (devenu UTI GROUP. 0,1 % 2020) a été profondément modifié par l'assemblée générale des obligataires du 28 avril 2003, modifications qui ont été entérinées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003 et qui portent principalement sur:

- 1° - La modification de la durée de l'emprunt obligataire initialement fixée à 4 ans et 160 jours dans le contrat d'émission a été portée à 19 ans et 160 jours. La date d'échéance du contrat est ainsi fixée au 1^{er} janvier 2020 pour un amortissement en totalité.
- 2° - La réduction du taux nominal des intérêts annuels de 3 % prévu dans le contrat d'émission lequel a été ramené au taux de 0,10 % l'an soit 0,0213 euro par obligation, payable à terme échu le 1er janvier de chaque année.
- 3° - La suppression du paiement du coupon payable le 1er janvier 2003 correspondant aux intérêts dus au titre de l'année 2002.
- 4° - La suppression de la prime d'amortissement normal à l'échéance de 3,14 euros ; l'amortissement normal à l'échéance s'effectuera par remboursement à la valeur nominale des obligations, soit la somme de 21,30 euros.
- 5° - Le versement d'une soulte en numéraire de DEUX EURO ET CINQUANTE CENTS (2,5 euro) par la société UTI GROUP aux obligataires pour chaque conversion d'UNE obligation.
- 6° - Le remplacement du ratio de conversion des obligations fixé dans le contrat d'émission à UNE action nouvelle d'UTIGROUP de 0,20 euro de nominal pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal par un nouveau ratio de conversion, différencié selon les deux périodes de conversion suivantes, soit :
 - pour toute conversion d'obligation intervenant jusqu'au 31 mars 2008 inclus:

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal et QUATRE bons de souscription d'action.

- pour toute conversion d'obligation intervenant dans la période comprise entre le 1er avril 2008 et la date d'échéance de l'emprunt obligataire, soit le 1er janvier 2020 :
Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal plus une soultte de 2,5€.

L'historique des opérations sur les obligations convertibles jusqu'au 31 décembre 2018 est le suivant :

	nombre d'OC existante	conversion OC	annulation OC	OC rachats
2000	875 350			
2001	676 584		198 766	
2002	644 724		31 860	
2003	43 001	437 051	164 672	
2004	42 036	965		
2005	40 653	1 383		
2006	34 646	6 007		
2007	31 670	2 976		
2008	21 204	4 994	5 472	
05/02/2009	21 204			600
06/02/2009	21 204			900
08/03/2009	19 704		1 500	-1 500
27/05/2009	19 704			250
22/06/2009	19 454		250	-250
22/10/2009	19 454			40
22/12/2009	19 414		40	-40
24/01/2011	19 414			5
23/07/2012	19 414			1 000
26/09/2012	18 414		1 000	-1 000
02/10/2012	18 414			80
21/03/2013	18 414			3 930
31/03/2013	14 414		4 000	-4 000
10/05/2013	14 414			31
14/03/2014	14 414			140
22/04/2014	14 414			120
30/06/2014	14 108		306	-306
03/12/2014	14 108			80
04/12/2014	14 108			60
27/11/2015	14 108			250
31/12/2018	14 108	453 376	407 866	390

L'augmentation de capital potentielle découlant de la conversion des 14 108 obligations convertibles encore en circulation au 31 décembre 2018, s'élève donc jusqu'au 1^{er} janvier 2020 date d'échéance de l'emprunt obligataire, à 2 822 euros de nominal.

Depuis le début de l'exercice 2018, aucune conversion n'a été réalisée, ni acquisition d'Obligations Convertibles.

2.1.2 Situation sociale

L'âge et l'ancienneté des collaborateurs d' UTI GROUP. se décomposent au 31/12/2018 de la façon suivante :

AGE MOYEN : au 31 décembre 2018						
		<30 ANS	de 30 à 40 ANS	>40 ANS	TOTAL	Age moyen
UTI GROUP	Dirigeants & Adm.	2	4	10	16	45
	Commerciaux	0	0	7	7	49
	Ingénieurs	4	47	120	171	47
	Total	6	51	137	194	47
UTI GROUP RHONE ALPES	Dirigeants & Adm.	1	0	2	3	39
	Commerciaux	0	0	1	1	41
	Ingénieurs	3	15	9	27	37
	Total	4	15	12	31	37
UTI GROUP EST	Dirigeants & Adm.	1	1	0	2	28
	Commerciaux	0	0	1	1	40
	Ingénieurs	17	6	6	29	34
	Total	18	7	7	32	34

TOTAL GROUPE		28	73	156	257	43
		11%	28%	61%	100%	

ANCIENNETE : au 31 décembre 2018						
		<5 ANS	de 5 à 10 ANS	>10 ANS	TOTAL	Ancienneté moyenne (en année)
UTI GROUP	Dirigeants & Adm.	5	3	8	16	10
	Commerciaux	4	2	1	7	6
	Ingénieurs	98	26	47	171	7
	Total	107	31	56	194	7

UTI GROUP RHONE ALPES	Dirigeants & Adm.	3	0	0	3	1
	Commerciaux	1	0	0	1	4
	Ingénieurs	25	0	2	27	2
	Total	29	0	2	31	2

UTI GROUP EST	Dirigeants & Adm.	1	1	0	2	4
	Commerciaux		0	1	1	11
	Ingénieurs	24	4	1	29	3
	Total	25	5	2	32	3

TOTAL GROUPE		161	36	60	257	6
		63%	14%	23%	100%	

Ainsi, l'effectif du groupe UTI GROUP s'élève à 257 personnes à fin 2018 et se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante:

Effectif du groupe UTI GROUP	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Dirigeants & Administratifs	20	25	15
Commerciaux	10	13	13
Ingénieurs & techniciens	227	238	217
TOTAL salariés	257	276	245

Sous traitants	53	67	78
Total OPERATIONNELS	280	305	295

L'exercice 2018 fait apparaître une diminution des effectifs à 257 au 31/12/2018 contre 276 au 31/12/2017, soit -6,9 %.

Par ailleurs le groupe emploie 53 personnes en sous-traitance au 31 décembre 2018 contre 67 personnes l'année précédente, soit une diminution de 20,9 %.

Ainsi, les effectifs opérationnels sont en recul de 8,2 %.

2.1.3 Activité de la Société UTI GROUP.

UTIgroup est à la fois une société de services informatiques de proximité et un éditeur de progiciel depuis un quart de siècle.

- Avec ses prestations d'assistance technique ou fonctionnelle, d'assistance en maîtrise d'ouvrage ou en expertise, d'ingénierie informatique (intégration de systèmes et travaux au forfait) et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), UTIgroup propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.
- UTIgroup a développé des progiciels afin d'assister des entreprises dans les domaines comme les OPCA, l'édition et les sociétés de nettoyage. (**Optima edi-one, nett400**)

UTIgroup est organisée en agence selon des axes de marché. Ces agences allient les compétences techniques, fonctionnelles et d'expertise afin de répondre aux exigences des clients.

2.2 Situation et activité du Groupe et des sociétés filiales

2.2.1 Situation et activité du Groupe

Métier du Groupe :

Le Groupe est spécialisé dans l'assistance technique ou fonctionnelle ou en assistance à maîtrise d'ouvrage et dans l'intégration de systèmes. Pour la période 2016 à 2018, l'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

	2018	2017	2016
Assistance technique	95%	94%	91%
Intégration de systèmes	1%	1%	8%
Editeur / Distribution de Progiciel	4%	4%	2%

Positionnement du Groupe:

UTI GROUP est une société spécialisée en assistance technique ou fonctionnelle de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique:

- Assistance technique ;
- Forfaits ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Tierce maintenance applicative ;
- Edition de progiciels « métiers ».

UTI GROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

Cette politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTI GROUP :

- De réduire la dispersion de sa clientèle;
- D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle ;
- De résister au durcissement du marché.

UTI GROUP. gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement bien diversifié en terme de secteurs, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en régie.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a renouvelé l'ensemble de ses agréments en 2018 et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer:

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;

- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon trois critères: leur taille, leur rythme de croissance et la récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire a minima les prises de risques.

UTI GROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Le délai moyen de paiement des créances confiées au Factor est à 59 jours en 12/2018 contre 56 jours en 12/2017.

De part son activité, UTI GROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

Stratégie du Groupe:

La stratégie du Groupe est double : d'une part enraciner le Groupe comme la référence dans son métier et d'autre part accélérer sa croissance.

L'année 2018 a confirmé le renforcement de plus en plus significatif de ses activités haut de gamme de maîtrise d'œuvre vers le secteur des maîtrises d'ouvrage. Cette évolution est particulièrement importante car elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant ainsi une évolution de carrière par l'intermédiaire d'une vue marché et métier et non plus une vue technologique.

En novembre 2018, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ pour une année,. La certification du groupe est désormais ISO 9001 : 2015, pour l'assistance technique. En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

La concurrence et le positionnement du Groupe

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes ESN généralistes (telles CAP GEMINI, CGI, SOPRA ou GFI); parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent AUBAY, INFOTEL, SODIFRANCE.

UTI GROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de l'assistance technique ou fonctionnelle dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies nouvelles telles que JAVA, dot.net etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une ESN une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maîtrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

La clientèle du Groupe

Le Groupe ne travaille principalement qu'avec des grands comptes, dont les métiers et les besoins lui sont bien connus (banque et assurance, industrie, distribution, télécom...) et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une bonne récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes, de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est réparti: sur 128 Groupes clients actifs recensés dans l'année 2018. Chaque Groupe clients regroupe plusieurs entités.

Ainsi, à titre d'exemple, au sein de notre premier client : le groupe BNP PARIBAS qui représente 18% de notre chiffre d'affaires consolidés, nous facturons 12 entités.

Les dix premiers groupes clients représentent 56 % de l'activité et les vingt premiers groupes clients totalisent 71 % de l'activité.

Les dix premiers groupe clients du Groupe sur la base de son chiffre d'affaires réalisé en 2018 se déclinent comme suit :

Client	Ordre 2018	Ordre 2017	Agrément
BNP PARIBAS	1	1	OUI
CREDIT MUTUEL	2	2	OUI
SOCIETE GENERALE	3	4	OUI
HSBC	4	3	OUI
MALAKOFF MEDERIC	5	5	OUI
FNAC	6	9	OUI
GROUPAMA	7	18	OUI
AXA	8	8	OUI
BPCE	9	7	OUI
AVIVA	10	27	NON

Concentration sur les principaux clients

	2018	2017	2016
Groupes clients	128	130	184
10 premiers groupes clients	56%	56%	60%
20 premiers groupes clients	71%	71%	73%

LES EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen du Groupe se présente comme suit:

Effectif moyen groupe	2018	2017	2016
Direction Générale Administration	21	19	14
Commerciaux	13	13	15
Ingénieurs/Techniciens	239	236	225
<u>Total</u>	<u>273</u>	<u>268</u>	<u>254</u>

Gestion des ressources humaines et politique d'embauche

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par un effort important de formation sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie.

Les embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité.

Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

Formation professionnelle

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois plusieurs bureaux ou plates-formes équipés de machines, documentations et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTI GROUP.

Il convient également de rappeler que des congés formations ont été accordés au cours des derniers exercices.

Politique salariale

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs compte tenu de stabilisation tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les ESN.

Intéressement et participation

Les salariés de la société UTI GROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

2.2.2 S'agissant d'UTIGROUP. Est

- Situation et activité de la Société

L'effectif de la Société s'élève à 32 personnes au 31/12/2018 qui se décompose de la manière suivante:

Effectif au 31/12/2018	UTIGROUP. EST
Dirigeants & Administratifs	2
Commerciaux	1
Ingénieurs-Techniciens	29
TOTAL	32

UTIGROUP. EST a par ailleurs concentré ses activités au sein de l'agence de Strasbourg, compte tenu d'une meilleure qualité de marché en Alsace et de meilleures perspectives de croissance.

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTIGROUP. Est se décompose de la manière suivante:

UTI GROUP EST	Age			Ancienneté		
Effectif au 31/12/2018	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Dirigeants & Administratifs	1	1	0	1	1	0
Commerciaux	0	0	1	0	0	1
Ingénieurs	17	6	6	24	4	1
Effectif Total	18	7	7	25	5	2

L'activité se déroule principalement sur les serveurs AS400, ES9000.

L'activité grand système IBM dispose de grands comptes à Strasbourg, à savoir le CREDIT MUTUEL.

2.2.3 S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.

- Situation et activité de la Société

La Société n'a plus de personnel depuis 31/12/2007.

2.2.4 S'agissant d'UTIGROUP. Rhône-Alpes

- Situation et activité de la Société :

L'effectif de la Société s'élève à 31 personnes au 31/12/2018 qui se décompose de la manière suivante :

Effectif au 31/12/2018	UTIGROUP. RHONE ALPES
Dirigeants & Administratifs	3
Commerciaux	1
Ingénieurs-Techniciens	27
TOTAL	31

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs d'UTIGROUP. Rhône-Alpes se décompose de la manière suivante :

UTIGROUP. RHONE ALPES	Age			Ancienneté		
Effectif au 31/12/2018	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Dirigeants & Administratifs	1	0	2	3	0	0
Commerciaux	0	0	1	1	0	0
Ingénieurs	3	15	9	25	0	2
Effectif Total	4	15	12	29	0	2

Ses compétences techniques sont principalement les serveurs ES9000, AS400 et les nouvelles technologies.

Sa clientèle est principalement composée des grands comptes présents en région Rhône Alpes. Son activité produit est devenue totalement marginale.

3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

3.1 Règles et méthodes comptables :

En préambule à la présentation des comptes sociaux et consolidés du Groupe, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable de ces derniers sont conformes à la réglementation en vigueur.

- Comptes sociaux

Aucun changement de méthode comptable ou d'évaluation n'est à signaler au titre de l'exercice 2018.

- Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont présentés conformément au référentiel IFRS.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la société UTI GROUP. n'a pas procédé à une publication trimestrielle de ses comptes au cours de l'exercice 2018.

3.2 Résultats de la Société

3.2.1 Présentation des comptes sociaux :

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2018 il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

EN EUROS	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	1 771 747	1 771 747	1 731 747
Total bilan	16 638 785	16 593 323	16 087 555
Total capitaux propres	7 488 113	7 048 963	5 878 069
Actif immobilisé	13 706 224	13 708 863	13 677 723
Chiffre d'affaires net	22 734 305	23 877 430	24 355 666
Produits d'exploitation	22 931 829	24 077 702	24 545 750
Charges d'exploitation	23 021 387	24 626 789	23 821 840
Résultat d'exploitation	-89 558	-549 087	723 910
Produits financiers	456 577	387 799	365 608
Charges financières	94 379	86 561	90 782
Résultat financier	362 199	301 238	274 826
Résultat courant av impôt	272 640	-247 849	998 736
Produits exceptionnels	110 000	1 181 632	882 742
Charges exceptionnelles	15 556	32 509	699 037
Résultat exceptionnel	94 444	1 149 123	183 705
Participation des salariés	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-72 065	-161 620	455 778
Résultat de l'exercice	439 149	1 062 895	726 663

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe des comptes de la Société concernant le détail de ces différents postes de comptes.

3.2.2 Analyse des Résultats

En million d'Euro	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	27,30	23,88	24,36
Résultat net	0,22	1,06	0,73
Dettes financières	2,85	2,87	2,85

Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il ressort que :

- Le chiffre d'affaires d'UTI GROUP. en 2018 est en retrait de 4,8% par rapport à 2017,
- la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grands donneurs d'ordres» s'est poursuivie en 2018 comptabilisant l'ouverture de 10 comptes commerciaux,
- le résultat d'exploitation s'élève à -89 K€ contre un résultat d'exploitation de -549 K€ sur l'exercice précédent,
- le résultat financier de l'exercice s'élève à 362 K€ contre 301 K€ en 2017.
- le résultat courant avant impôts s'établit à 273 K€ en 2018 contre -248 K€ en 2017,
- le résultat net se traduit par un bénéfice de 439 K€ en 2018 contre 1063 K€ en 2017.
- A noter également l'absence de participation des salariés au titre de l'exercice.

Les chiffres d'affaires trimestriels 2018 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2017 ont été publiés via InPublic | GlobeNewswire Europe sur le circuit transparence ainsi que sur le site internet d'UTI GROUP en 2018.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
	En millions euros	En millions euros
1 - Société UTI Group (*)		
Premier trimestre	6,02	6,11
Deuxième trimestre	5,36	5,74
Troisième trimestre	5,37	5,45
Quatrième trimestre	5,80	6,39
Total	22,55	23,69
2 – Consolidé (*)		
Premier trimestre	7,19	7,38
Deuxième trimestre	6,48	6,93
Troisième trimestre	6,57	6,60
Quatrième trimestre	7,06	7,55
Total	27,30	28,46

(*) : Hors prestations intergroupe

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est en recul en 2018 par rapport à 2017 (-4 %).

L'exercice 2018 d'UTI GROUP. se traduit par une amélioration de l'excédent brut d'exploitation qui reste négatif -190 K€ au 31/12/2018 contre -257 K€ au 31/12/2017.

Les principaux agrégats sont les suivants :

Libellés en K€	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	22 734	23 877	24 356
Autres achats et charges externes	-7 839	-8 975	-10 363
VALEUR AJOUTEE	14 895	14 902	13 992
Impôts et Taxes	-570	-521	-467
Charges de Personnel	-14 515	-14 638	-12 868
EBE	-190	-257	658

3.2.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :

- RENOUELEMENT ET MISE A JOUR DE LA CERTIFICATION AFAQ ISO 9001 : 2015

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2008 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En décembre 2017, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ, et le passage à la nouvelle norme en vigueur validé. La certification est désormais ISO 9001 : 2015.

En novembre 2018, à la suite de l'audit annuel, la certification a été reconduite.

- AFFAIRE MANSIT ET GFI MONETIC

Consécutivement à la reprise du fonds de commerce de la société EAC CORPORATION intervenue le 20 juin 2007, UTI GROUP a dû faire face à la démission concomitante d'un nombre conséquent de salariés repris.

Connaissance prise des faits à l'origine de ces départs massifs qui lui ont causés un préjudice financier important, UTI GROUP a assigné en concurrence déloyale les sociétés MANSIT et GFI MONETIC devant le Tribunal de commerce de Nanterre le 6 novembre 2008 auprès duquel elle demande la condamnation in solidum de ces deux sociétés au versement d'une somme de 2 189 230 euros à titre de dommages et intérêts ainsi que la publication du jugement à intervenir dès sa signification dans les journaux LA TRIBUNE et LES ECHOS.

Par un jugement du 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de UTI GROUP et condamné cette dernière à la somme de 10 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

UTI GROUP a fait appel de ladite décision et l'instance est en cours.

3.3 Résultats du Groupe

3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes :

Comptes consolidés	exercice 2018	exercice 2017	exercice 2016
	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)
Capital social	1 772	1 772	1 732
Total bilan	15 521	16 126	15 063
Total capitaux propres	5 466	5 262	4 088
Total actifs non courants	12 287	11 981	11 959
Effectif moyen	273	268	254
Chiffre d'affaires net	27 298	28 456	28 697
Résultat opérationnel	597	1 331	1 558
Coût de l'endettement financier brut	-76	-77	-84
Résultat avant impôt des activités ordinaires	508	1 234	1 429
Charge d'impôts sur le résultat	-293	-176	-720
Résultat global	215	1 058	709
Résultat de l'ensemble consolidé	215	1 058	709
Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0	0	0
<u>R.N. revenant à entreprise consolidante</u>	<u>215</u>	<u>1 058</u>	<u>709</u>

Au 31 décembre 2018, le résultat opérationnel courant est de 597 K€ ; Le résultat opérationnel est de 597 K€.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés du groupe intégré et de l'annexe pour le détail de ces différents postes de comptes.

Par ailleurs nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP.RHONE ALPES (Filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP.RHONE ALPES le 11 décembre 2003, laquelle a été renouvelée début 2013 pour une période de 5 ans.

Cette convention fiscale se renouvelle par tacite reconduction.

3.3.2 Résultats

En million d'euros	Normes IFRS		
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	27,3	28,5	28,7
Résultat opérationnel courant	0,6	0,2	1,4
Résultat opérationnel	0,6	1,3	1,6
Résultat net part groupe	0,2	1,1	0,7
Capitaux propres part groupe (après résultat)	5,5	5,3	4,1

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 s'élève à 27,3 M€ contre 28,5 M€ sur l'exercice 2017;
- compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 5,5 M€.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe

Chiffre d'affaires (en K€) - Prestations intergroupe non éliminées	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
UTI GROUP	22 434	23 877	24 356
UTIGROUP. Rhône Alpes	2 732	2 738	2 458
UTIGROUP. Est	2 417	2 439	2 468
UTIGROUP. Luxembourg	0	0	0
Total	27 583	29 054	29 282

Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation

Résultats (en K€)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
UTI GROUP	439	1 063	727
UTIGROUP. Rhône Alpes	-58	140	102
UTIGROUP. Est	242	313	266
UTIGROUP. Luxembourg	-7	-9	-10
Total	615	1 507	1 085

Résultats d'UTI GROUP. RHONE ALPES

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 2 732 K€ contre 2 738 K€ en 2017, est stable.
- Le résultat passe à -58 K€ en 2018 contre 140 K€ en 2017.

Résultats d'UTI GROUP. EST

- Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2018 s'élève à 2 417K€ contre 2 439 K€ en 2017, soit une baisse de -0,9%.
- Le résultat est un bénéfice de 313 K€ contre 266 K€ en 2017.

Résultats d'UTI GROUP. LUXEMBOURG

- Pas de chiffre d'affaires 2018 comme en 2017,
- Le résultat de la société se solde par une perte de 7 K€.
- La société n'a plus de salariés depuis le 31/12/2007.
- Compte tenu des difficultés de création d'une activité opérationnelle au Luxembourg nous avons décidé de maintenir la structure juridique afin de pouvoir nous y développer à nouveau lorsque cela sera possible.

3.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au sein du Groupe

Les mesures de rationalisation se sont poursuivies en province.

Les effectifs de Lyon, Strasbourg et Luxembourg sont de 63 salariés au 31/12/2018 contre 66 salariés au 31/12/2017. L'effort de recrutement s'est situé principalement dans la région lyonnaise.

L'année 2018 a été marquée par un climat économique difficile, néanmoins la province et l'entité parisienne ont connu un léger recul de leurs chiffres d'affaires en 2018 (-4%).

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

4.1 De la société

La société UTI GROUP., compte tenu de son secteur d'activité et de son marché, est en veille technologique permanente, toutefois aucune activité en matière de recherche et de développement n'a justifié d'activation bilancielle.

4.2 Du Groupe

Le groupe n'a pas d'effectif dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur nécessite un peu de recherche et développement. Le montant des dépenses en recherche et développement est donc infime au regard du chiffre d'affaires.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2019, et compte tenu d'un contexte incertain, UTI Group se fixe comme objectif de maintenir un niveau d'activité élevé et entend concentrer ses efforts sur l'amélioration de sa rentabilité.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Dans le cas, où des événements post clôture significatifs interviendraient avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Président en informerait les actionnaires au cours de cette même Assemblée Générale.

7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT

Evolution de la dette financière.

Le rapport dettes financières/ capitaux propres du groupe ressort depuis 2016 comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Dettes financières	875	957	819
Capitaux propres	5 466	5 323	4 088
Rapport dettes financières sur capitaux propres	16,0%	18,0%	20,0%

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTIGroup. des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 089 K€ au 31 décembre 2018 contre 1016 K€ au 31 décembre 2017. En 2018, la société a remboursé le compte courant de Madame Christine QUENNET, épouse du Directeur Général Délégué de la Société décédé en 2015 (96 K€).

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues respectivement les 21 mars et 29 avril 2003 par Monsieur Christian AUMARD et Monsieur Patrick QUENNET avec la Société, les sommes figurants sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos, d'un montant de 439 149,42 euros au compte de report à nouveau et à la réserve légale comme suit :

Résultat de l'exercice 2018	439 149,42 €
Report à nouveau antérieur	2 399 595,71 €
Total	2 838 745,13 €

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à 2 838 745,13 euros.

Par conséquent, nous vous demanderons expressément de bien vouloir adopter la résolution correspondante qui sera soumise à votre vote.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Nous vous demandons d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 223 quater du code général des impôts, qui s'élève à 100 225 €, en vous précisant que la Société a supporté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 une charge d'impôt sur les sociétés au taux de 25% de 25 056 € en raison de ces dépenses et charges.

10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

10.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société

**Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général,
Fondateur**

né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),
de nationalité française,
demeurant 36 Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

**Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, Directeur Général Délégué et
administrateur,
Epouse du fondateur**

née le 14 mai 1951 à Paris (75018),
de nationalité française,
demeurant 36 Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

**Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, administrateur,
Fille du fondateur**

Née le 12 mai 1979 à Beyrouth (Liban),
de nationalité française,
demeurant 65, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

**Monsieur Benoît AUMARD, administrateur,
Fils du fondateur**

Né le 12 avril 1981 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 128, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

**Monsieur Romain AUMARD, administrateur et Directeur Général Délégué,
Fils du fondateur**

Né le 26 mai 1984 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 68, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

10.2 Situation des mandats des administrateurs de la Société

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Christian AUMARD,
- Madame Jacqueline AUMARD,

ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 mai 2014, et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2020 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, Monsieur Benoit AUMARD, Monsieur Romain AUMARD ont été nommés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 03/11/2015 pour une durée de 6 années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2021 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

10.3 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Monsieur Christian AUMARD est également Président Directeur Général de la société LAW INFORMATIQUE, Président de la société UTIGROUP. RHONE ALPES, Président de la société UTIGROUP. EST, ainsi que gérant de la société UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD était Directrice Générale Déléguée et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE jusqu'au 25 juin 2018, date de transformation de la société Law Informatique en société par actions simplifiée. Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE et Monsieur Benoit AUMARD étaient également administrateurs au sein de la Société LAW INFORMATIQUE jusqu'au 25 juin 2018, date de transformation de la société Law Informatique en société par actions simplifiée.

Monsieur Romain AUMARD est également Directeur général de la société LAW INFORMATIQUE.

10.4 Rémunération des mandataires sociaux

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 et révisés en juin 2015, il convient de présenter les éléments de la rémunération de chacun des dirigeants ainsi que leur mode de détermination sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

Christian AUMARD (En Euros)	Au titre de l'exercice 2018		Au titre de l'exercice 2017	
	UTI GROUP & LAW INFORMATIQUE		UTI GROUP	
	dus	versés	dus	versés
Président Directeur Général				
- Rémunération fixe	351 000	351 000	351 000	351 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	11 983	11 983	7 650	7 650
TOTAL	362 983	362 983	358 650	358 650

Jacqueline FOUET ép. AUMARD (En Euros)	Au titre de l'exercice 2018		Au titre de l'exercice 2017	
	UTI GROUP SA		UTI GROUP SA	
	dus	versés	dus	versés
Directrice Générale Déléguée				
- Rémunération fixe	52 000	52 000	52 000	52 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	0	0	0	0
TOTAL	52 000	52 000	52 000	52 000

Romain AUMARD (En Euros)	Au titre de l'exercice 2018		Au titre de l'exercice 2017	
	UTI GROUP SA		UTI GROUP SA	
	dus	versés	dus	versés
Directeur Général Délégué				
- Rémunération fixe	77 582	77 582	68 500	68 500
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	2 229	2 229	1 207	1 207
TOTAL	79 811	79 811	69 707	69 707

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur(trice) Général(e) Délégué(e).

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2018 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées

par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Romain AUMARD et Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre rémunération que celles susvisées d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP.).

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

10.5 Nombre minimum d'actions devant être détenu par les mandataires sociaux

En application de l'article 12 des statuts, tout administrateur doit être personnellement propriétaire d'au moins une action de la société UTI GROUP

11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES

Aucune

12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

- la Société SAINT HONORE PARTENAIRES, représentée par Monsieur Frédéric BURBAND, et
 - la Société SAINT HONORE SEREG, représentée par Monsieur Denis VAN STRIEN,
- ont été renouvelée pour la première en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et nommée pour la seconde en qualité de Commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale annuelle en date du 1^{er} juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons également que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de :

la société IGREC, commissaire aux comptes titulaire, représentée par Rose GUAGLIARDO
Monsieur Stéphane LE HUIDOUX, commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelée pour la première en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et nommée pour la seconde en qualité de Commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale annuelle en date du 18 mai 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les commissaires aux comptes n'ont pas exercés de Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que, en application des articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce, nous sommes tenus de vous informer de toute prise de participation par notre Société, au cours de l'exercice clos, dans une société ayant son siège social en France, lui permettant de détenir plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %) du cinquième (20 %) du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote, ou de s'assurer le contrôle de cette société.

Nous vous informons que notre Société, au cours de l'exercice écoulé, ne s'est assurée le contrôle d'aucune nouvelle société ayant son siège social en France et n'a pris dans une telle société aucune participation lui permettant de franchir l'un des seuils visés par les articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce.

14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de l'activité des sociétés que notre Société contrôle en France et/ou à l'étranger à la date de clôture de l'exercice, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, soit :

contrôle de droit, par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales;

- contrôle conjoint, au moyen d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires permettant la disposition de la majorité des droits de vote;

contrôle de fait, lorsque les droits de vote détenus déterminent en fait les décisions dans les assemblées générales, ce contrôle de fait étant présumé en cas de disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure,

contrôle de droit par le pouvoir, en sa qualité d'associé ou actionnaire, de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes au sens de l'article L 233-3 du code de commerce :

	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE		
	% de vote	% d'intérêt	Nature juridique du contrôle (article L 233-3)
UTIGROUP. Est société par actions simplifiée capital : 38 600 euros siège social : 19, rue de La Haye 67 300 Schiltigheim Siren 385 096 615 R.C.S. Strasbourg	100%	100%	contrôle direct de droit
UTIGROUP. Luxembourg SàRL capital : 12 500 euros siège social : 1, rue Isaac Newton L 2242 Luxembourg R.C. Luxembourg section B numéro 65 635	98%	98%	contrôle indirect de droit
UTIGROUP. Rhône-Alpes Société par actions simplifiée capital : 160 000 euros siège social : 92, cours Vitton 69006 Lyon Siren 380 667 774 R.C.S. Lyon	100%	100%	contrôle direct de droit

Résumé de l'activité des Sociétés contrôlées

En ce qui concerne les sociétés UTI GROUP., UTIGROUP. Est, UTIGROUP. Luxembourg et UTIGROUP. Rhône-Alpes appartenant à l'ensemble des sociétés intégrées au périmètre consolidé à la date du 31 décembre 2018, nous vous rappelons que l'activité et les résultats de l'activité de chacune de ces sociétés contrôlées ou des branches d'activité à laquelle elles appartiennent au sein du Groupe, ont été présentés précédemment au titre de la présentation des comptes consolidés et de l'activité du groupe consolidé.

15. PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions article L225-184 du code de commerce)

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par la Société en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

16.1 Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2018

L'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015 a délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 3 novembre 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

16.2 Attribution d'options au cours de l'exercice 2018

16.2.1 Au profit des Mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par la Société au cours de l'exercice 2018.

16.2.2 Au profit des Salariés

Par décision en date du 3 novembre 2015, le Conseil d'administration conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2017 a mis en place un plan de souscription d'actions dans les conditions suivantes :

- souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales qui remplissent les deux conditions cumulatives suivantes :
 - être cadre salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales détenues à plus de 85 %,
 - être présent dans la Société ou dans l'une de ses filiales détenues à plus de 85 % depuis plus de 30 mois.
- en cas de levée d'option par les bénéficiaires, chaque action nouvelle sera émise à un prix égal à 80 % de la moyenne des cours de l'action sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie,
- délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour du Conseil procédant à l'attribution d'options pour lever les options de souscriptions d'actions.

Lors de cette même séance le Conseil d'administration a également procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains salariés du Groupe, dont le détail figure ci-après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION									
Plan autorisé par l'assemblée générale du 03/11/2015									
Date du Conseil	Quantité attribuée	Prix de souscription	Qualité des souscripteurs	Point départ d'exercice des options	Options exercées	Options annulées	Options caduques	Date limite de levées	dilution potentielle au 31 décembre 2018
Plan N° 6 du 03-nov-15			1 Salarié d'UTI GROUP pour 200.000 options 1 Salarié d'UTI GROUP pour 100.000 options 1 Salarié d'UTIGROUP. RHONE ALPES pour 100.000 options						
	400 000	0,54 euros		03-déc-16	200 000	0	0	02-nov-20	Néant
TOTAL	400 000				200 000				

Il n'existe pas d'autre plan de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au sein de la Société UTI GROUP ou de l'une de ses filiales.

16.3 Levées d'options au cours de l'exercice 2018

En 2018, aucun salarié n'a exercé options d'action.

16.4 Participation des salariés

Il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds communs de placement

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001, hormis sur l'exercice 2010.

Cette participation est gérée par la société. La participation de 2001 n'est plus rémunérée depuis le 01/04/2007 conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans.

En 2018, compte tenu des résultats aucune participation des salariés n'a été calculée.

17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 (rapport prévu à l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225- 209 al.2 du Code de commerce nous sommes tenus de vous informer au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour procéder à des achats et ventes sur les actions de la Société :

- du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice,
- les cours moyens des achats et des ventes,
- le montant des frais de négociation,
- le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat,
- leur valeur nominale,
- les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent.

Un nouveau contrat de liquidité d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 1er janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO BHF SCA qui avait pris effet le 16 juin 2016.

A la date du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7.825,94 euros en espèces,
- 32.390 titres.

La signature de ce nouveau contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

La société UTI GROUP. a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dans le cadre de son programme de rachat d'actions dont le renouvellement a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 2018, aux rachats de ses propres actions suivants:

	Nombre d'actions achetées en 2018	Nombre d'actions vendues en 2018	Cours moyen d'achat brut	Cours moyen de vente brut	Frais de négociation H.T en K€	Nombre des actions inscrites au nom de la Société	Valeur évaluée au cours d'achat en K€	Valeur nominale à 0,2 € par action	Fraction du capital au 31 décembre 2018 en %
Programme de Rachat pur						26 813	15	5 363	0,30
Achat d'actions									
Contrat de liquidité	125 897	112 367	0,89	0,90	0	32 390	21	6 478	0,37
Total	125 897	112 367	0,89	0,90	0	59 203	36	11 841	0,67

Tous les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice 2018 ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ODDO.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés par la Société au 31 décembre 2018, la Société détient 59 203 actions en autocontrôle. Enfin, par décision en date du 24 mai 2018, l'assemblée générale de la Société a fixé le montant maximum de fonds pouvant être affectés par la société UTI GROUP à son programme de rachat à la somme de 1.000.000 €.

18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente section constitue le descriptif du programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 23 mai 2019 (« Programme de rachat 2019 »)

1. Date de l'assemblée générale appelée à autoriser le Programme de Rachat 2019

23 mai 2019

2. Actions détenues par la Société au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, UTI GROUP détenait 59 203 actions, représentant 0,67 % de son capital social.

Ces informations, et celles qui suivent, tiennent compte du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2018, soit 8 858 736.

3. Répartition par objectifs des actions détenues par UTI GROUP à la date d'établissement du présent rapport.

La répartition des objectifs figure au point 17 du présent rapport.

4. Objectifs du Programme de Rachat 2019

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de:

1. animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'A.M.F.,

2. disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,
3. disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L.225-209 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
4. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,
5. de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

5. Part maximale du capital à acquérir et prix d'achat unitaire maximal autorisé dans le cadre du Programme de Rachat 2019

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder 10% du capital social.

Le prix d'achat unitaire maximum resterait fixé à quatre euros (4 €).

Le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1.000.000 euros.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

6. Durée du Programme de Rachat 2019

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Programme de Rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une durée maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale du 23 mai 2019 et se substituera à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 24 mai 2018.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de et pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, publications et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de ce programme.

19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (rapport sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital prévu à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce)

Une délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires 3 novembre 2015 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 1.

Aucune autre délégation de pouvoir n'a été conférée au Conseil d'administration.

20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

La Société n'a procédé pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 à aucune attribution gratuite d'action auprès de ses salariés et dirigeants.

21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

21.1 Risque de non-paiement

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

21.2 Risque de change

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change.

Le groupe ne détient pas de passif ou d'actif en devise.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas contre le risque de change.

21.3 Risque lié à l'endettement

Nous vous renvoyons aux développements du point 7 du présent rapport s'agissant des risques encourus par la Société.

21.4 Conséquences et risques sociaux

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au point 2.2.1 «*effectif du groupe*» du présent rapport.

21.5 Départ de managers

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à la croissance de la Société.

Le Groupe a pour objectif de continuer à les associer à sa croissance.

21.6 Départ de managers-clefs

Concernant les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du Groupe, les conséquences pourraient être plus importantes, mais le développement d'outil de gestion performant, ajouté à la forte implication de la Direction générale parisienne et enfin la mise en œuvre de l'harmonisation économique et sociale dans la gestion des filiales neutralisent fortement ce risque.

21.7 Risque technologique

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP sont régulièrement réactualisées.

21.8 Risque lié à la croissance

La croissance est particulièrement mesurée et adaptée à la croissance du marché. Aucun risque est identifié.

21.9 Conséquences et risques environnementaux / Activités polluantes ou à risque

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

21.10 Engagements en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'âge de nos collaborateurs est précisé au point 2.1.2. La proportion de femmes au sein de nos équipes passe de 27 % au 31/12/2017 à 25 % au 31/12/2018.

Effectif au :	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Hommes	192	75%	201	73%
Femmes	65	25%	75	27%
TOTAL	257	100%	276	100%

La société veille au respect de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, et privilégie l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Un décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 précise les modalités du nouveau dispositif : la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui remplace le rapport dit « RSE » (annexe 2) relatant les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

21.11 Risque lié à l'affacturage

Le Groupe confie la quasi-totalité de son chiffre d'affaires TTC à une société d'affacturage et compte tenu de la qualité de ses Clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de la société d'affacturage est considérée comme nulle.

21.12 Risque Actions

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 59 203 actions en propres. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit moins de 36 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP est négligeable.

21.13 Assurances et couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de HISCOX une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « Métiers de l'informatique », ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de HISCOX.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

- o Plafond de garantie 2.500.000 euros par sinistre et par année d'assurance

Incluant les sous-plafonds suivants :

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 2.500.000 euros par sinistre et par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE D'EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- o Plafond de garantie 8.000.000 euros par sinistre

Incluant les sous-plafonds suivants :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs ... 1.500.000 euros par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs 500.000 euros par sinistre
- Intoxications alimentaires 800.000 euros par sinistre
- Maladie professionnelles et/ou faute inexcusable .. 1.500.000 euros par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement 800.000 euros par sinistre
- Vol par préposés 30.000 euros par sinistre

– Coût de l'Assurance

L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2018 pour UTIGROUP une prime annuelle de 17 092 €.

ASSURANCE MULTIRISQUES : les bâtiments et dommages matériels sont assurés

ASSURANCE FLOTTE :

Le parc de véhicules du groupe fait l'objet d'un contrat « flotte automobile », permettant ainsi de bénéficier des meilleures conditions financières auprès de la Compagnie MMA.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son fonds de commerce, quant à l'activité « Produits » elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

21.14 Risque fiscal

En 2011, la société UTI Group avait fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 et 2009.

A l'issue d'une procédure contentieuse, la société a obtenu le dégrèvement total des amendes et a donc repris en 2017 la provision de 1,1M€ devenue sans objet.

Au 31 décembre 2018, la totalité du redressement (montant des droits) a déjà été réglée mais la société conteste toujours une partie du redressement (110 k€) devant la juridiction administrative.

21.15 Subvention

Néant

21.16 Litiges

Il existe à ce jour 8 litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque.

Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2018 pour 505 K€ pour le groupe, contre 630 K€ en 2017.

Sur les 8 litiges, deux litiges prud'hommes représentent 74% de la provision au 31/12/2018.

21.17 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence

Néant

22 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

22.1 Le Dispositif de contrôle interne

Le Contrôle interne est l'organisation des processus, des procédures et des contrôles encadrés par la Direction générale et relayée par l'ensemble de l'entreprise, ayant pour finalité d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques sont bien atteints

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe UTI GROUP est identique au sein de la société-mère comme dans les filiales. Il repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Ce dispositif repose sur des directives élaborées, sur la responsabilisation des directions en charge des activités, la collégialité dans le processus de prise de décisions, et la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle.

Le groupe de direction est animé, par le Président Directeur Général, deux Directeurs Généraux Délégués, et de la Directrice Administrative et Financière.

Le groupe de direction se réunit régulièrement une fois par mois et dès que nécessaire. Il constitue un organe de décisions pour les questions importantes dans le domaine financier ou par leur aspect stratégique et/ou transversal, en droite ligne avec la politique élaborée et proposée par la société LAW INFORMATIQUE.

22.2 Ressources et services affectés au contrôle interne et à la gestion des risques

La gestion des risques opérationnels, commerciaux financiers et comptables repose sur la Direction Générale.

Les séquences de pilotage hebdomadaires, mensuelles et annuelles décrites dans les paragraphes ci-dessous sont l'occasion d'un recensement des risques rencontrés par la société UTI GROUP et/ou ses filiales.

Ces informations et alertes sont ensuite directement gérées par la Direction Générale de chaque entité concernée.

Par ailleurs, le Groupe s'est doté de professionnels externes qui conseillent et assistent la Direction Générale dans ses prises de décision.

La nature des principaux facteurs de risque du Groupe est détaillée dans le rapport de gestion.

22.3 Activités de contrôle / Evaluation du contrôle interne

Les activités de contrôle sont principalement dévolues à la Direction Générale lorsque les procédures de gestion et de suivi sont assurées par une direction ou un comité opérationnel.

22.3.1 Le comité commercial : Gestion et suivi des activités d'assistance technique et d'intégration de systèmes

Un comité commercial se réunit chaque semaine et chaque mois en présence du Président Directeur Général, des Directeur Généraux Délégués, des Directeurs de Business Unit et des ingénieurs commerciaux.

L'objectif du comité commercial est, dans le respect de la politique du groupe définie par la société animatrice du Groupe:

- D'agréer une vision globale de l'activité commerciale des sociétés du Groupe,
- D'affiner la stratégie d'attaque du marché en révisant, si besoin les priorités associées,
- De définir toute intervention particulière à mener en y associant les acteurs concernés,
- D'analyser les évolutions du marché en tendance.

22.3.2 Le comité de recrutement

Il se compose du Directeur Général Délégué et des recruteurs.

L'objectif du comité de recrutement est d'ajuster la politique de recrutement conformément aux directives de la société animatrice du Groupe.

22.3.3 Comité de crédit

Un comité de crédit se réunit chaque semaine au siège de Levallois Perret. Il est composé de la direction générale, de la direction administrative et financière et de la personne chargée du suivi des impayés.

L'objectif du comité est le suivi des opérations enregistrées chez le « Factor », le suivi des impayés et les moyens et actions à mettre en œuvre pour recouvrer les créances en retard.

22.3.4 Gestion et suivi de l'endettement et de la trésorerie du Groupe

Le service Comptabilité-Finance du Groupe centralisé chez UTI GROUP est composé d'une directrice administrative et financière assistée d'une équipe de 2 collaborateurs sur Levallois Perret avec une grande polyvalence.

Le département finance suit quotidiennement la trésorerie permettant une mise à jour régulière des prévisions de trésorerie.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est mis à la disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

La Société, dans le souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres, dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat, et des titres en capital de ses filiales.

22.3.5 Traitement comptable des comptes sociaux

La comptabilité générale de la société – et de des filiales est tenue à partir d'un Logiciel de la Société CEGID pour l'ensemble du Groupe, cet outil donnant une garantie en matière de sécurité.

Le traitement de l'information comptable est quotidien, et divisé en 3 pôles :

- Achats / Fournisseurs / Imputation / Règlements / Pointage
- Ventes / Subrogation / Imputation / Encaissements / Pointage / Relance
- Trésorerie / Rapprochements bancaires / Mise à jour Prévisionnel

22.3.6 Gestion et traitement de la paie

Le service paie collecte l'ensemble des éléments variables.

Ces informations sont contrôlées, exploitées puis traitées au sein du logiciel SAGE pour l'établissement de la paie.

Dans un souci de sécurisation et de simplification des traitements comptables, les notes de frais des collaborateurs sont réglées avec 1 mois de décalage sur la paie.

Le service paie produit mensuellement les états des charges sociales en s'assurant de la mise à jour des paramètres sociaux.

Le responsable de la paie justifie de manière permanente la totalité des soldes des comptes sociaux de même qu'il assure la gestion des congés payés et des RTT de chaque collaborateur.

La paie de l'ensemble du Groupe est tenue selon les mêmes principes au siège à Levallois Perret.

22.3.7 Traitement comptable des comptes consolidés

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par le service comptable du siège social. Les comptes consolidés sont établis suivant le Référentiel IFRS.

22.3.8 Gestion des opérations de développement

Les projets d'acquisition d'actifs retenus par la société animatrice du Groupe sont systématiquement analysés au sein d'un Comité d'acquisition.

Composé du Président Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, de la Directrice Administrative et Financière ; ce Comité décide des modalités de mise en œuvre de ces opérations, de leur analyse et nomme un responsable de projet.

Une fois les conditions juridiques, financières, techniques et commerciales de ces opérations arrêtées, ce comité valide la stratégie de valorisation, les hypothèses retenues et le prix qui sera éventuellement proposé sous réserve d'un examen plus approfondi et de la décision du Groupe de direction.

Les sociétés du Groupe ont recours à l'assistance d'experts externes (avocats, fiscalistes, auditeurs, conseils,...) le cas échéant.

22.4 PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La clarté de l'information financière et la pertinence des méthodes comptables font l'objet de la surveillance exercée par le Groupe de Direction. L'élaboration des comptes sociaux et consolidés est assurée par la Direction Administrative et Financière sous la supervision de la Direction Générale.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés est conforme à la réglementation en vigueur.

Les comptes du Groupe font l'objet d'un audit annuel et d'une revue semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

22.5 Prévention de la fraude

L'ensemble des dispositions de contrôle opérationnel de l'activité et des engagements des sociétés du Groupe constitue les éléments centraux de prévention de la fraude.

22.6 Certification ISO 9001 : 2015

Depuis 2006, le groupe est certifié ISO 9001 : 2000 par l'AFAQ. En 2009 le renouvellement de cette certification a été obtenu version 2008 de la norme. A chaque renouvellement le certificat est accordé pour une période de trois ans, et est contrôlé chaque année par un audit. En octobre 2016 après un audit qualité un quatrième renouvellement a été obtenu pour une nouvelle période triennale. En décembre 2016, nous avons obtenu la certification version 2015 de la norme, nous sommes désormais certifiés ISO 9001 : 2015. Cette démarche qualité fiabilise nos procédures et renforce le contrôle interne de l'entreprise.

22.7 Pistes d'amélioration

La Société est en veille sur les systèmes et outils susceptibles d'apporter une amélioration dans la gestion, par les différents comités, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place.

23 COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2018 et clients au 31/12/2018 (factures reçues et émises non réglées) dont le terme est échu (pour UTI GROUP):

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441-4)												
(En euros)	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
	(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	170					98	433					174
Montant total TTC des factures concernées	1 229 983	159 422	-1 881	25 032	361 461	544 034	4 171 126	853 114	235 081	158 336	-67 305	1 179 226
% du montant total des achats TTC de l'exercice	13,1%	1,7%	0,0%	0,3%	3,8%	5,8%						
% du Chiffre d'affaires de l'exercice TTC							15,3%	3,1%	0,9%	0,6%	-0,2%	4,3%
(B) Factures du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	Aucune						Aucune					
Montant total des factures exclues	Aucune						Aucune					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours						- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours					

24.ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE / AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES EFFECTUEES DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 3233-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 alinéa 2 prescrit qu'une assemblée extraordinaire des associés doit, tous les trois ans, être convoquée pour se prononcer sur une résolution «tendant à réaliser une augmentation de capital» réservée aux salariés de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des associés.

Cette disposition est distincte de l'obligation faite à l'assemblée générale extraordinaire décidant une augmentation de capital d'avoir à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une seconde augmentation en faveur des salariés.

Les actionnaires ayant eu à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2013, ils devraient se prononcer de nouveau sur une telle augmentation de capital au plus tard le 22 mai 2016.

Toutefois, une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés sur le fondement de l'article L 225-129-6 alinéa 1 ayant été soumise aux actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015, le délai se trouve être reporté au 23 mai 2019.

25. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »

Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, et selon le cas le Président Directeur Général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de la Société UTI GROUP et, d'autre part, l'une des sociétés dont la Société UTI GROUP possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, se présentent comme suit :

- (i) Convention de comptes courants : Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI Group, des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 089 K€ au 31 décembre 2018 contre 1 016K€ au 31 décembre 2017. Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2018 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 14 510 euros.
- (ii) Convention de domiciliation : la société UTI GROUP a conclu le 1^{er} septembre 2003 avec la société LAW INFORMATIQUE une convention de domiciliation à titre gratuit.
- (iii) Convention d'intégration fiscale : le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2003. A cet effet, une convention a été conclue le 11 décembre 2003 entre UTIGROUP, UTIGROUP RHONE ALPES et UTIGROUP EST. Cette convention a été renouvelée en janvier 2008, en janvier 2013 puis en janvier 2018 et se poursuit par tacite reconduction.

Par ailleurs, les conventions nouvelles conclues par la Société et soumises à autorisation se présentent comme suit :

- (i) Convention d'animation intervenue entre la société LAW INFORMATIQUE (société animatrice) et les sociétés UTI GROUP, UTIGROUP EST, UTIGROUP RHONE ALPES : La société LAW INFORMATIQUE fourni auxdites sociétés des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de développement, de croissance externe, de contrôle interne, de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine juridique, fiscal et comptable. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 entre les sociétés LAW INFORMATIQUE et UTI GROUP. Puis, le 1^{er} janvier 2013, les sociétés UTIGROUP EST et UTIGROUP RHONE ALPES ont adhéré à cette convention. L'avenant du 2 janvier 2018 a modifié les termes de rémunération de cette convention.

- Conventions nouvelles conclues postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2018 :
Néant

Conformément aux dispositions légales concernant le rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos et notamment l'article R.225-102 du Code de commerce, nous joignons en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société.

Nous vous joignons également en annexe, conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise sur la composition du conseil d'administration et la représentation équilibrée des hommes et des femmes, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société durant l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et L225-100 al. 7 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital (annexe 1).

Enfin, il est également joint en annexe 2, le rapport « RSE » sur les conséquences sociales et environnementales et les engagements sociétaux.

Le Conseil d'Administration

UTI GROUP

Annexe 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Article L.225-100 al. 7 du Code de commerce

Date de la délégation	Nature de la délégation	Modalités de la délégation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2018	Durée de la délégation
3 novembre 2015	Attribution d'options de souscription d'actions nouvelles de la Société au personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant excéder 3 % du capital social	Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie. Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital. Le délai d'exercice des options ne devrait pas excéder cinq ans à compter de leur date d'attribution.	-Conseil d'administration Du 3 novembre 2016 pour 400.000 options	38 mois soit jusqu'au 2 janvier 2019

